

SERVICES INTÉGRÉS EN PÉRINATALITÉ ET POUR LA PETITE ENFANCE

PRÉSENTATION DES SIPPE AUX FAMILLES

SELON LES ÉTAPES DU PROCESSUS

D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

FICHE SYNTHÈSE



Le présent document s'adresse spécifiquement aux personnes intervenantes, accompagnatrices cliniques et gestionnaires du réseau québécois de la santé et des services sociaux et n'est accessible qu'en version électronique, au msss.gouv.qc.ca, section Publications.

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024

Bibliothèque et Archives Canada, 2024

ISBN : 978-2-550-96528-2 (version PDF)

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction, par quelque procédé que ce soit, la traduction ou la diffusion de ce document, même partielles, sont interdites sans l'autorisation préalable des Publications du Québec.

Cependant, la reproduction de ce document ou son utilisation à des fins personnelles, d'étude privée ou de recherche scientifique, mais non commerciales, sont permises à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2024

Direction

Julie Poissant, professeure
Département d'éducation et formation spécialisées
Université du Québec à Montréal

Anne-Marie Langlois, directrice
Direction du développement, de l'adaptation
et de l'intégration sociale
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Annie Motard-Bélanger, coordonnatrice
en périnatalité et petite enfance
Direction du développement, de l'adaptation
et de l'intégration sociale
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Peggy Bedon, conseillère en prévention
et promotion de la santé
Direction du développement, de l'adaptation
et de l'intégration sociale
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Julie Fortier, conseillère en prévention
et promotion de la santé (jusqu'en janvier 2024)
Direction du développement, de l'adaptation
et de l'intégration sociale
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Recherche et rédaction

Luce Bordeleau, experte en périnatalité
et petite enfance, consultante
Université du Québec à Montréal

Michel Désy, conseiller scientifique spécialisé
Équipe conseil en éthique
Institut national de santé publique du Québec

En collaboration avec un comité de travail

Chantal Desaulniers, assistante du supérieur immédiat
Direction programme jeunesse famille
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Nathalie Garand, assistante du supérieur immédiat
Direction du programme jeunesse
CIUSSS de l'Est-de-Montréal

Marie-Ève Maltais, travailleuse sociale
Direction jeunesse
CISSS de la Côte-Nord

Caroline Pulver, spécialiste en activités cliniques
pour le programme SIPPE
Direction de la santé publique
CISSS de la Montérégie-Centre

Révision par les membres du comité de suivi de la boîte à outils du programme SIPPE

Stephani Arulthas, conseillère scientifique
Direction du développement des individus
et des communautés
Institut national de santé publique du Québec

Julie Beauvais, répondante régionale SIPPE
Direction régionale de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Élise Coutu, adjointe à la directrice
Direction du programme jeunesse
CISSS des Laurentides

Sophie Gaudreau, courtière de connaissances
Équipe des projets nationaux
en transfert des connaissances
CIUSSS de l'Estrie-CHUS

Mélanie Nadeau, répondante régionale SIPPE
Direction de santé publique et responsabilité
populationnelle (jusqu'en juin 2023)
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Johanne Sirois, coordonnatrice professionnelle
Direction du programme jeunesse
CISSS de la Côte-Nord

Validation par les répondantes régionales SIPPE

Véronique Barrette, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de santé publique
CIUSS de l'Estrie-CHUS

Nathalie Blanchette, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de la santé publique
et responsabilité populationnelle
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

Louise Catherine de Jordy, conseillère en soins infirmiers
Direction de santé publique
CRSSS de la Baie-James

Marie-Noëlle Fiset, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de santé publique
CISSS de Chaudière-Appalaches

Julie Hallé, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de santé publique de la Montérégie
CISSS de la Montérégie-Centre

Rosa-Maria Jimenez Hernandez, agente
de planification, programmation et recherche
Direction de santé publique
CISSS de Lanaudière

Justine Lauzon, agente de planification,
programmation et recherche
Direction régionale de santé publique
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Marlène Mainville, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de santé publique
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue

Jessica Santerre, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de santé publique du Bas-St-Laurent
CISSS du Bas St-Laurent

Ève-Marie Roy, agente de planification,
programmation et recherche
Direction de santé publique
CIUSSS de la Capitale-Nationale

Validation par 28 accompagnateurs cliniques et intervenantes des régions suivantes :

Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale,
Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Mauricie
et Centre-du-Québec, Montérégie, Montréal,
Lanaudière, Laurentides, Saguenay – Lac-Saint-Jean

Révision linguistique

Marie-Anne Cotegah, Les Traducteurs Unis

Graphisme

Éliza Lefebvre-Breton, technicienne en arts graphiques
Université du Québec à Montréal

Présentation des SIPPE aux familles selon les étapes du processus d'admissibilité au programme

Fiche synthèse

Mise en contexte	1
Le consentement aux SIPPE : un principe éthique à respecter	2
Les étapes du processus d'admissibilité des familles aux SIPPE	4
1. Recrutement ou démarchage de la clientèle potentielle SIPPE	5
2. Vérification préalable de l'admissibilité aux SIPPE	6
3. Analyse approfondie des besoins de la famille et orientation vers le bon service	7
Aide-mémoire – étapes du processus d'admissibilité des familles aux SIPPE	12
Références	13

Mise en contexte

La présente fiche vise à informer les personnes intervenantes sur les éléments importants à mentionner aux familles pour chacune des étapes du processus d'admissibilité dans le cadre des Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE).

La première section de la fiche synthèse aborde les conditions nécessaires au consentement libre et éclairé des familles. La deuxième section présente les informations à transmettre à chacune des étapes du processus d'admissibilité. Enfin, un aide-mémoire est présenté à la fin du document.

Le consentement aux SIPPE : un principe éthique à respecter

Conditions nécessaires et suffisantes au consentement manifeste, libre et éclairé :

1. Des informations écrites ou verbales sont communiquées aux parents pour qu'ils comprennent le but et les composantes du programme.
2. Une participation volontaire et libre de pression doit être présente tout au long du programme.
3. **Un consentement manifeste verbal est nécessaire et suffisant** (consigner la date du consentement au dossier) du ou des parents qui recevra le suivi. Lorsque le suivi est offert aux deux parents, le consentement verbal de chaque parent est nécessaire.

La valeur principale sur laquelle le consentement libre et éclairé s'appuie est l'**autonomie**, c'est-à-dire la capacité pour les personnes de mener leur vie en faisant leurs choix, sans influence indue. C'est d'autant plus important que le renforcement du pouvoir d'agir des familles fait partie de la stratégie d'accompagnement du programme.

Trois conditions sont nécessaires pour que le consentement soit considéré comme étant valide¹ par chaque parent :

1. Le parent doit comprendre ce qui lui est proposé (choix éclairé)

Pour que le parent puisse saisir ce qui lui est proposé, des informations écrites ou verbales simples doivent lui être communiquées afin qu'il comprenne ce que sont les SIPPE, leur but et ce qu'implique l'accompagnement proposé. Étant donné les circonstances de vie chez certains parents ou encore leur langue d'expression, il est possible que les intervenants doivent affronter des défis de communication. Dans ce contexte, il est important que les outils de communication ainsi que le niveau de littératie soient adaptés à la clientèle.

2. Le parent doit être libre d'influences indues ou de pression lorsqu'il fait son choix (choix libre)

Le parent ne devrait pas subir de pression de la part des personnes intervenantes, que ce soit pour l'accès aux SIPPE de manière générale ou pour la participation à certaines activités particulières (ex. : intégration de l'enfant en service de garde). Cette condition est d'autant plus importante que la présence de personnes intervenantes dans leur domicile et le regard porté par ces dernières sur la relation entretenue avec leur enfant peuvent être perçus comme intrusifs. Les personnes intervenantes doivent demeurer conscientes de l'influence réelle ou perçue qu'elles ont sur les familles. Par ailleurs, il arrive parfois que des parents contactent le CLSC pour recevoir un accompagnement SIPPE à la suite d'une recommandation d'une personne intervenante d'un autre programme-service. Il est alors important de s'assurer que les parents ne font pas cette demande sous l'effet d'une pression ou d'une contrainte.

¹ Gouvernement du Québec, article 53.1 de la Loi sur l'accès aux renseignements personnels : critères de validité d'un consentement.

3. Le parent doit donner son consentement manifeste

Après avoir validé la compréhension du programme et ce qu'il implique pour les parents, leur consentement manifeste est nécessaire. On parle de consentement manifeste lorsque le parent accomplit une action pour signifier son assentiment de manière évidente, par exemple, dire verbalement et explicitement qu'il accepte les services proposés. Dans cette situation, un consentement écrit n'est donc pas nécessaire.

Par ailleurs, bien que le but des SIPPE soit de favoriser le développement global des enfants de 0 à 5 ans vivant en contexte de vulnérabilité, le principal moyen utilisé vise l'accompagnement à la parentalité et non une intervention directe auprès de l'enfant. Dans ce contexte, **le consentement de l'autre parent n'est pas nécessaire s'il ne reçoit pas de suivi** (ex. : séparation, [violence conjugale](#), autre).

La notion de consentement s'applique aussi tout au long de l'accompagnement. Par exemple, le fait d'ouvrir la porte aux personnes intervenantes et de les accueillir pourrait être interprété comme un consentement à recevoir les services. Cependant, cette forme de consentement implicite exige des personnes intervenantes qu'elles soient à l'affût des signes d'inconfort ou de résistance que les parents pourraient afficher lors des visites. Si de tels signes sont présents, il serait judicieux de vérifier de manière explicite si le(s) parent(s) consent(ent) toujours à participer au programme. À n'importe quel moment le(s) parent(s) peut (vent) décider de mettre fin à l'accompagnement SIPPE ou recevoir le suivi avec une intensité moindre que celle proposée.



Les étapes du processus d'admissibilité des familles aux SIPPE

Comme décrit dans l'[Arbre de soutien à la décision](#), l'admission au programme SIPPE comporte plusieurs étapes :

1. **Recrutement ou démarchage de la clientèle potentielle SIPPE**
2. **Vérification préalable de l'admissibilité de la clientèle au programme**
3. **Analyse approfondie des besoins de la famille et orientation vers le bon service**

Dans la présente fiche, les différentes étapes ont été découpées pour des fins pédagogiques. Cependant, comme il existe une grande variabilité entre les régions quant à l'organisation des services, il se peut que ce soit la même personne intervenante qui soit responsable de plusieurs étapes.

Afin d'alléger le texte de la fiche et son utilisation, le tutoiement est utilisé pour les exemples de verbatim (mots proposés). Toutefois, le vouvoiement peut parfois s'avérer plus approprié et permettre d'inclure l'autre parent.

1.

Recrutement ou démarchage de la clientèle potentielle SIPPE

OBJECTIF

Rejoindre les familles pouvant bénéficier du programme SIPPE

Par qui ? Les personnes intervenantes des différents programmes/services/organismes :

- Service Ma Grossesse (avis de grossesse provincial informatisé)
- Service d'accueil, d'analyse, d'orientation et de référence (AAOR)
- Guichet d'accès régional
- Organismes communautaires
- Équipe SIPPE (Intervenante milieu/ agente de liaison)
- Suivi de grossesse (GMF, sage-femme, gynécologue obstétricien, médecin de famille)
- Suivi Olo
- Guichet d'accès première ligne (GAP)
- Unité mère-enfant ou maison de naissance ou clinique prénatale
- Avis de naissance
- Suivi pédiatrique
- Autres services des CISSS-CIUSSS (ex. : rencontres prénatales, suivi postnatal, vaccination de l'enfant)

Quoi ? Les éléments importants à mentionner

Personne intervenante :

Il existe différents services au CLSC pour soutenir les parents, est-ce que tu aimerais qu'on explore si certains pourraient être appropriés pour toi et ta famille ? Si oui, j'aurais quelques questions à te poser.

→ Lorsque la famille semble présenter des critères de vulnérabilité propres aux SIPPE, plusieurs cas de figure sont possibles :

1. Accompagner ou suggérer à la femme/famille de remplir l'avis de grossesse informatisé via le service [Ma Grossesse | Gouvernement du Québec](#) pour obtenir des services correspondant à leurs besoins, dont les SIPPE.
2. Suggérer à la femme/famille d'appeler au CLSC pour obtenir des services correspondant à leurs besoins, dont les SIPPE.
3. Orienter directement la femme/famille vers les SIPPE de son CLSC.

Dans cette situation, obtenir le consentement verbal de la famille pour la diriger vers une intervenante qui la contactera afin de discuter de ses besoins et de vérifier si elle est admissible aux SIPPE.

Es-tu d'accord pour que je donne ton nom à une personne intervenante qui te contactera pour échanger avec toi et voir les services du CLSC qui pourraient te convenir à toi et à ta famille ?

Note : À cette étape, il est important de ne pas mentionner aux familles que c'est le programme SIPPE qui leur sera offert, car d'autres programmes/services pourraient être plus appropriés. La famille sera orientée vers ce qui correspond le mieux à ses besoins.

2.

Vérification préalable de l'admissibilité de la clientèle aux SIPPE

Il existe différentes manières de diriger une famille vers le programme SIPPE. Toutefois, peu importe la provenance de la référence, un premier contact téléphonique ou en personne est recommandé pour confirmer l'admissibilité sur la base des critères d'admissibilité ([Grille de sélection de la population admissible aux SIPPE](#) et [Arbre de soutien à la décision](#)).

OBJECTIFS

- **S'assurer du respect des critères d'admissibilité aux SIPPE selon la [Grille de sélection de la population admissible](#);**
- **Expliquer brièvement les SIPPE et leurs bénéfices pour la famille;**
- **Obtenir le consentement verbal du ou des parents pour l'analyse approfondie de leurs besoins.**

Par qui ? Les personnes intervenantes des différents services

Accueil SIPPE | Guichet régional | Autres modalités régionales

Quoi ? Les éléments importants à mentionner

• **Contacter la famille à la suite d'une référence**

La personne intervenante responsable de la vérification des critères d'admissibilité contacte la famille et elle :

- **se présente et fait le lien avec l'étape précédente** (recrutement – démarchage)

Bonjour, je m'appelle Sophie, je travaille dans le réseau de la santé et des services sociaux. Dans mon équipe, nous offrons du soutien aux parents et futurs parents. Je ne sais pas si tu t'en souviens, mais tu avais accepté que quelqu'un te contacte pour voir avec toi les services qui pourraient t'intéresser. Est-ce que c'est un bon moment pour se parler ?

- **présente les services qui pourraient être pertinents pour le parent**

Si tu le veux bien, j'ai quelques questions à te poser afin de pouvoir mieux te présenter les services qui seraient bien pour toi. Est-ce que cela te convient ?

• **Vérifier le respect des critères d'admissibilité**

La personne intervenante vérifie auprès de la famille l'adéquation aux critères d'admissibilité du programme SIPPE à l'aide de la [Grille de sélection de la population admissible aux SIPPE](#). Les familles admissibles aux SIPPE sont aussi admissibles au suivi Olo.

→ Lorsque la famille répond aux critères d'admissibilité des SIPPE

- **Présenter brièvement le programme SIPPE à la famille** et transmettre au besoin le [dépliant d'information du programme SIPPE](#) (idem avec le [suivi Olo](#)). Lors de l'orientation de la famille vers le bon service (dernière étape du processus d'admissibilité), le programme et ses modalités seront présentés plus en détail à la famille.

As-tu déjà entendu parler du programme SIPPE ou du suivi Olo ?

Usagère : *Non, je ne les connais pas. C'est quoi ?*

Est-ce que tu me permets que je te présente brièvement ces programmes ? Les deux pourraient être intéressants pour toi.

- **Présenter brièvement les SIPPE**

Participer au programme SIPPE te permettrait d'avoir le soutien d'une personne intervenante qui irait te rencontrer chez toi pour :

- *t'aider à préparer l'arrivée de ton bébé;*
- *trouver ensemble des trucs et astuces pour t'occuper de ton bébé afin qu'il se développe bien;*
- *avoir une belle relation avec ton bébé;*
- *te rassurer et t'encourager dans ton nouveau rôle de parent;*
- *être à l'écoute des besoins de ton bébé, les tiens et ceux de ta famille;*
- *t'éclairer sur les différentes démarches à suivre et sur les ressources disponibles;*
- *répondre aux millions de questions que tous les parents se posent, ou t'aider à trouver la personne la mieux placée pour le faire.*

Est-ce que cela t'intéresserait? Aimerais-tu avoir le soutien d'une personne intervenante qui irait te visiter chez toi?

Le programme SIPPE t'offre un accompagnement jusqu'à l'entrée à l'école de ton enfant. Tu peux y mettre fin à n'importe quel moment. La fréquence des rencontres peut aussi varier en fonction de tes besoins. Par exemple, pendant ta grossesse, une personne intervenante pourrait venir te rencontrer une fois aux deux semaines. Cependant, lorsque ton bébé sera né, elle pourra venir plus souvent pendant une certaine période, car tu auras probablement beaucoup de questions.

→ Lorsque la famille est intéressée par le programme SIPPE

- **Demander le consentement verbal pour l'étape suivante** (analyse approfondie des besoins)

Une intervenante pourrait aller te rencontrer chez toi pour mieux te connaître, voir avec toi ce que tu désires et identifier les services du CLSC et des organismes communautaires qui répondent le mieux à tes besoins et à ceux de ta famille.

- **Valider l'intérêt de la famille**

Qu'est-ce que tu en dis? As-tu des questions?

- **Obtenir le consentement de la famille**

Es-tu d'accord pour qu'une intervenante se rende chez toi pour te rencontrer?

→ Lorsque la famille n'est pas intéressée par le programme SIPPE

- **Respecter le choix de la famille et lui offrir votre disponibilité si elle change d'idée, et ce, en tout temps.**

- **Proposer d'autres programmes et services qui pourraient être pertinents (ex. : Olo, rencontres prénatales, etc.).**

Je comprends que pour le moment le soutien que je te propose ne te dit rien ou que tu n'as pas envie de recevoir quelqu'un chez toi. Cependant, il y a d'autres services du CLSC ou encore des services offerts dans ta communauté qui pourraient t'intéresser. Voudrais-tu que je t'en parle?

As-tu d'autres préoccupations dont tu aimerais parler aujourd'hui et dont on n'a pas encore discuté ensemble? Si, au courant des prochains mois, tu te rends compte que tu as des questions en lien avec ton rôle de parent, que tu changes d'idée par rapport aux services que je t'ai expliqués plus tôt, tu peux toujours contacter le CLSC (donner le numéro de téléphone) et une intervenante pourra venir te rencontrer ou alors te diriger vers le bon service.

Merci pour le temps que tu m'as accordé. Bonne journée.

→ Lorsque la famille ne répond pas aux critères d'admissibilité

En s'appuyant sur l'[Arbre de soutien à la décision](#), et si nécessaire à la suite d'une consultation de l'accompagnateur clinique ou de l'équipe SIPPE, la personne intervenante oriente la famille vers les autres programmes et services pertinents à ses besoins, incluant les ressources de la communauté.

3.

Analyse approfondie des besoins de la famille et orientation vers le bon service

L'analyse approfondie des besoins de la famille se réalise à domicile par l'intervenante du programme SIPPE.

Cette étape permet, grâce au jugement clinique de la personne intervenante, d'évaluer la capacité et la volonté de la famille à collaborer, à faire des apprentissages et à être accompagnée dans son rôle parental afin de déterminer si les SIPPE sont une réponse appropriée à ses besoins.

Il est important que les personnes intervenantes des SIPPE vérifient en cours de suivi si le programme est toujours la réponse adéquate aux besoins de la famille lorsque la situation familiale change.

3.1

Analyse approfondie des besoins de la famille

OBJECTIFS

- **Réaliser avec la famille l'analyse approfondie de ses besoins afin :**
 - d'identifier ses besoins;
 - de faciliter la priorisation des besoins du plan d'intervention (PI, PII) ou du plan de services individualisé (PSI, PSII);
 - de lui offrir les services les mieux adaptés à sa situation (SIPPE avec ou sans co-intervention ou autre programme et service).
- **Cette étape peut nécessiter de deux à trois visites à domicile.**

Par qui ? Les personnes intervenantes du programme SIPPE

Quoi ? Les éléments importants à mentionner

Sans chercher à suivre à la lettre la séquence proposée dans cette section, il est important que la personne intervenante dirige l'échange tout en écoutant attentivement les parents. La personne intervenante favorise la participation du père ou de l'autre parent à l'analyse des besoins.

Note : Il est important de dire que le programme SIPPE est envisagé, mais que cela pourrait être amené à changer après l'évaluation approfondie des besoins de la famille.

- **Se présenter et faire le lien avec l'étape précédente**

Bonjour, mon nom est Jeanne et je suis l'intervenante qui t'a téléphoné pour prendre un rendez-vous avec toi.

- **Expliquer son rôle et les raisons de la rencontre**

Je suis contente de faire ta connaissance aujourd'hui. Je suis ici pour qu'on apprenne à se connaître et pour discuter avec toi afin de trouver ensemble la meilleure façon de te soutenir. Nous allons aussi regarder les services qui pourraient te convenir. À n'importe quel moment, ne te gêne pas pour me poser des questions. Si les questions que je te pose te rendent mal à l'aise, il faut me le dire, car ce n'est pas ce que je veux. Aussi, tu n'es pas obligée de me répondre.

- **Valider la compréhension des parents**

Est-ce que c'est clair pour toi ce que nous allons faire ensemble aujourd'hui? Est-ce que tu as des questions sur ce que je viens de t'expliquer?

- **Obtenir le consentement verbal des parents pour réaliser l'analyse approfondie des besoins**

Est-ce que ça te convient?

• Réaliser l'analyse approfondie des besoins

- Effectuer l'analyse approfondie des besoins avec la famille dans une perspective d'échanges égaux et d'ouverture, et ce, sans être intrusif. Il est important d'être sensible aux paroles ou aux gestes qui pourraient être perçus comme de l'intrusion (ex. : toucher le ventre de la mère enceinte, caresser les cheveux des enfants plus grands). Garder en tête que des personnes ont d'autres valeurs ou façons de faire qu'il est nécessaire de respecter.
- S'ajuster aux besoins qui émergent et au rythme de la famille (voir [Guide de pratiques pour accompagner les familles](#)).

Il est possible d'utiliser l'affichette générale « Le programme SIPPE » avec certaines familles qui éprouvent plus de difficultés à identifier leurs besoins.

3.2 Orientation vers le bon service

OBJECTIFS

- À l'aide de l'Arbre de soutien à la décision, orienter adéquatement la famille vers les programmes et services qui correspondent le mieux à ses besoins (SIPPE avec ou sans co-intervention ou autres programmes et services).
- Pour les familles qui recevront le programme, présenter les SIPPE (affichette générale Le programme SIPPE) afin :
 - de favoriser la compréhension et l'engagement de la famille dans le programme;
 - d'explorer les sujets d'intérêt de la famille en lien avec le programme;
 - d'obtenir le consentement manifeste, libre et éclairé.

Par qui ? Les personnes intervenantes du programme SIPPE

Quoi ? Les éléments importants à mentionner

Accompagnement dans les SIPPE (cases vertes et jaunes de l'Arbre de soutien à la décision)

Ces éléments doivent être mentionnés à tous les parents qui reçoivent le programme (avec ou sans co-intervention).

• Annoncer le but de la discussion et vérifier ses connaissances du programme

Ça fait quelques fois qu'on se voit pour parler de tes besoins et je pense qu'effectivement les SIPPE pourraient être bien pour ta famille. Est-ce que tu te rappelles en quoi consistent les SIPPE?

S'adapter à la réponse de la personne, par exemple

Comme tu vois ici (remettre la carte ou le dépliant), ce sont des rencontres pour te donner un coup de pouce avec ton enfant. En équipe, on t'offrira du soutien, des idées et des informations en lien avec le développement de ton enfant. Est-ce que ça te va si on en parle plus en détail?

• Présenter le déroulement des rencontres (partir des besoins de la famille, respect du rythme, activité parent/enfant)

Quand je vais venir te voir, on décidera ensemble de quoi parler selon tes questions ou tes inquiétudes. On va avancer ensemble à ton rythme. Quand ton bébé arrivera, on pourra faire des activités avec lui.

- **Décrire succinctement les sujets qui peuvent être abordés lors des rencontres**

Voir les suggestions pour présenter chaque domaine au début du suivi se trouvant au verso de l'affichette générale « Le programme SIPPE ».

- **Valider l'intérêt de la famille**

Est-ce que ce sont des sujets qui t'intéressent? Est-ce qu'il y a des sujets que tu trouves plus intéressants que d'autres? Ou des sujets que je n'ai pas nommés et dont tu voudrais parler?

- **Présenter la fréquence des visites à domicile**

Je propose de venir te rencontrer chez toi une fois aux deux semaines pendant ta grossesse. Lorsque ton bébé sera né, au début, je viendrai une fois par semaine, car tu auras sûrement beaucoup de questions à me poser ou de choses à discuter. Par la suite, on verra ce qui te convient le mieux.

Inviter le parent à s'exprimer quant aux visites à son domicile...

Que penses-tu du fait que les rencontres se passent chez toi?

S'adapter à la réponse de la personne, mais s'assurer de dire...

On trouvera le meilleur moment pour toi et si jamais tu n'es plus disponible pour une rencontre, juste nous en aviser dès que possible.

- **Nommer les modalités du programme**

On travaille en équipe et, toujours avec ton accord, tu pourrais rencontrer une autre intervenante au besoin. Normalement, tu peux bénéficier du programme jusqu'à ce que ton enfant commence l'école. Tu peux décider d'arrêter n'importe quand.

- **Assurer la confidentialité de la démarche et rassurer la famille à ce sujet**

Comme je travaille avec une équipe, il est possible qu'on parle entre nous de ce qui pourrait t'aider. Es-tu à l'aise avec ça?

- **Obtenir un consentement verbal manifeste**

Avec tout ce qu'on vient de se dire, est-ce que tu aimerais participer au programme SIPPE?

Note : Il peut être pertinent de clarifier son rôle et sa responsabilité professionnelle en lien avec la sécurité de l'enfant ou d'un de ses parents et le cas échéant, la nécessité de faire des démarches auprès d'autres services du RSSS si cette sécurité paraît compromise.

Comme professionnel, j'ai aussi des obligations, celui de m'assurer de la sécurité des familles que j'accompagne. Donc, si je m'inquiète de la sécurité d'un membre d'une famille, je dois faire les démarches nécessaires pour être certaine d'assurer sa sécurité. Est-ce que cela fait du sens pour toi?

Accompagnement SIPPE en co-intervention avec d'autres programmes-services

(cases jaunes de l'Arbre de soutien à la décision)

Aux éléments décrits dans la section précédente, s'ajoutent d'autres aspects importants à mentionner à la famille pour obtenir son consentement lorsqu'un accompagnement SIPPE en co-intervention avec un autre programme-service lui est proposé.

À la suite de l'analyse approfondie des besoins, lorsque la personne intervenante pivot estime qu'un suivi en co-intervention est nécessaire pour répondre aux besoins de la famille, elle s'assure que celle-ci a bien compris les motifs de cette proposition d'ajout de services et qu'elle l'accepte. Un PII ou un PSI-PSII doit être réalisé conjointement afin de bien coordonner les différents services offerts à la famille.

- **Utiliser son jugement clinique et partir de ses observations pour nommer au parent la difficulté observée**

Mélanie, j'ai remarqué qu'à certains moments tu te sens bien et il y en a d'autres où tu sembles très anxieuse et triste. Ces moments-là semblent difficiles pour toi et prennent beaucoup de place dans ta vie. Souvent, cela t'empêche même d'être vraiment présente pour ton bébé et il a besoin de toi. Tu sais, moi je ne suis pas une experte pour t'aider, mais je connais une professionnelle en santé mentale qui est très bien. Je pourrais la contacter si tu es d'accord. Je pense que c'est important qu'elle t'aide à te sentir mieux pour toi et ton bébé. Nous, on va continuer à se voir comme d'habitude.

- **Vérifier la reconnaissance et la compréhension de la difficulté par la famille**
Qu'en penses-tu? As-tu déjà remarqué ça? Qu'est-ce que ça te dit?
- **Vérifier l'intérêt du parent**
Aimerais-tu recevoir ce type de soutien?
- **Échanger avec la famille sur les avenues de soutien possibles (ressources du réseau et de la communauté)**
Que dirais-tu si on regardait ensemble les ressources qui pourraient t'aider (ex. : services en santé mentale, dépendance, violence conjugale ou des ressources communautaires)?
- **Rassurer la famille sur la confidentialité et l'échange d'information**
Es-tu d'accord pour que je contacte la personne intervenante de l'équipe (ex. : santé mentale) pour échanger des informations avec elle (préciser les aspects qui seront transmis)? Tu n'as pas à t'inquiéter, nous échangerons seulement des informations pertinentes à ton accompagnement et à ton rôle de parent (rassurer le parent). Es-tu d'accord?
- **S'assurer que la famille puisse concrètement accéder aux ressources et aux services, par exemple :**
 - Un moyen de transport est-il nécessaire et disponible?
 - Des coûts sont-ils à prévoir et le budget familial permet-il d'assumer ces coûts?
 - S'il y a des conditions d'admissibilité, la famille répond-elle à celles-ci?
 - Informer le parent du délai d'accès à certains services.
- **Lorsque le parent semble hésitant**
Qu'est-ce qui te fait hésiter? Si tu le veux, je peux aussi aller avec toi à ta première rencontre avec cet intervenant. Qu'en penses-tu?

Orientation vers d'autres programmes-services que les SIPPE

(Cases rouges de l'Arbre de soutien à la décision)

À la suite d'une discussion en équipe interdisciplinaire et à l'aide de l'Arbre de soutien à la décision, lorsque les SIPPE ne sont pas la réponse appropriée aux besoins de la famille, la personne intervenante l'oriente vers d'autres programmes-services et/ou organismes communautaires :

- **Faire valider à la famille la synthèse des besoins perçus**
- **Proposer le/les programme(s) - service(s) le/les plus adéquat(s)**
(ex. : Suivi Olo, JED, Concerto, programme d'intervention en négligence, services en santé mentale).
- **Obtenir le consentement du parent pour transférer le dossier vers le programme-service pertinent**
- **Diriger vers des organismes communautaires**

Cette orientation peut aussi survenir en cours de suivi lorsque la situation familiale change.

- **Accompagner la famille dans cette transition**
Par exemple, lors de la première rencontre avec l'autre programme-service pour faciliter la transition et l'adhésion aux services proposés.
- **Continuer le suivi tant que la famille n'est pas prise en charge par l'autre programme-service**



Aide-mémoire

1. Recrutement / démarchage de la clientèle potentielle SIPPE

Par qui? Différents services

2. Vérification préalable de l'admissibilité aux SIPPE

Selon la [Grille de sélection de la population admissible](#).

Par qui? Différents services

3.1 Analyse approfondie des besoins

Cette étape peut nécessiter de deux à trois visites à domicile.

Par qui? Personne intervenante SIPPE

Objectifs

Réaliser avec la famille l'analyse approfondie de ses besoins afin :

- d'identifier ses besoins;
- de faciliter la priorisation des besoins du plan d'intervention (PI, PII) ou du plan de services individualisé (PSI, PSII);
- de lui offrir les services les mieux adaptés à sa situation (SIPPE avec ou sans co-intervention ou autre programme et service).

Éléments importants à mentionner

- Se présenter et faire le lien avec l'étape précédente;
- Expliquer son rôle et les raisons de la rencontre;
- Valider la compréhension des parents et obtenir leur consentement verbal pour l'analyse des besoins.

3.2 Orientation vers le bon service

Objectifs

Par qui? Personne intervenante SIPPE

- À l'aide de l'[Arbre de soutien à la décision](#), orienter adéquatement la famille vers les programmes et services qui correspondent le mieux à ses besoins (SIPPE avec ou sans co-intervention ou autres programmes et services);
- Pour les familles qui recevront le programme, présenter les SIPPE ([affichette générale « Le programme SIPPE »](#)) afin :
 - de favoriser la compréhension et l'engagement de la famille dans le programme;
 - d'explorer les sujets d'intérêt de la famille en lien avec le programme;
 - d'obtenir le consentement manifeste, libre et éclairé.

Éléments importants à mentionner

Accompagnement SIPPE

Cases vertes et jaunes

de l'Arbre de soutien à la décision

- Annoncer le but de la discussion et vérifier les connaissances du parent sur le programme;
- Présenter le déroulement des rencontres (partir des besoins de la famille, respect du rythme, activité parent/enfant);
- Décrire succinctement les sujets pouvant être abordés lors des rencontres ([affichette générale « Le programme SIPPE »](#));
- Présenter la fréquence des visites à domicile et inviter le parent à s'exprimer quant aux visites à son domicile;
- Nommer les modalités du programme (travail en équipe, etc.);
- Assurer la confidentialité de la démarche et rassurer la famille à ce sujet;
- Valider l'intérêt de la famille et obtenir un consentement verbal manifeste.

Accompagnement SIPPE en co-intervention avec d'autres programmes-services

Cases jaunes

de l'Arbre de soutien à la décision

- Utiliser son jugement clinique et partir de ses observations pour nommer au parent la difficulté observée;
- Vérifier la reconnaissance et la compréhension de la difficulté par la famille;
- Échanger avec la famille sur les avenues de soutien possibles (ressources du réseau et de la communauté);
- Vérifier l'intérêt du parent à obtenir du soutien par une autre ressource et obtenir son consentement;
- Rassurer la famille sur la confidentialité et l'échange d'information;
- S'assurer que la famille puisse concrètement accéder aux ressources et services (transport, etc.).

Si le parent semble hésitant : explorer ses motifs.

Orientation vers d'autres programmes-services

Cases rouges

de l'Arbre de soutien à la décision

- À la suite de l'analyse approfondie des besoins de la famille et d'une discussion en équipe et avec l'accompagnateur clinique
- Faire valider à la famille la synthèse des besoins perçus;
 - Proposer le/les programme(s) – service(s) le/les plus adéquats (ex. : Suivi Olo, JED, Concerto, programme d'intervention en négligence, services en santé mentale, autres), s'assurer que le parent comprend et obtenir son consentement pour transférer son dossier OU diriger vers des organismes communautaires;

Si cette orientation survient en cours de suivi lorsque la situation familiale change :

- Accompagner la famille dans cette transition;
- Continuer le suivi tant que la famille n'est pas prise en charge par l'autre programme-service.

Références

Direction régionale de santé publique de Montréal (2022). Parce qu'être parent, ce n'est pas toujours facile! Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Document inédit, 2 p.

Fondation Olo, [Baluchon d'accueil de l'intervenante Olo](#). [En ligne]. (Consulté le 2 juillet 2024).

Gouvernement du Québec, article 53.1 de la Loi sur l'accès aux renseignements personnels : [critères de validité d'un consentement](#). [En ligne].

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX (INESSS). *Grille d'analyse des besoins des familles suivies dans les Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance (SIPPE)*. Rapport rédigé par Ginette D'Auray et Brigitte Moreault. Québec, QC : INESSS; 2021. 44 p. [En ligne].

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2020). Dépliant : [Pas toujours facile d'être parent... Besoin d'un coup de pouce](#). Gouvernement du Québec. [Fichier PDF]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2024). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : Affichette générale « Le programme SIPPE »*, [Fichier PDF]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2016). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : guide de pratiques pour accompagner les familles*, [Fichier PDF], VII, 79 p. [En ligne].

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2022). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : Grille de sélection de la clientèle admissible*, [Fichier PDF]

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (2024). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : Arbre de soutien à la décision*. [Fichier PDF]

